



Dépôt sauvage de containers à ordures...

Par Visiteur

Bonjour,
Depuis 2 ans, photos à l'appui, je lutte contre le dépôt de containers à ordures que des personnes privées déposent en face de chez moi (ce qui occasionne en plus dépôts sauvages de sacs en vrac, coupes de branches, chaises, buffets, lits, matelas et j'en passe)au lieu de les placer devant chez eux; la police municipale a été prévenue par moi ainsi que les services propreté et les adjoints au Maire concernés, par de multiples courriers photos et appels téléphoniques. RIEN. Pourtant les poubelles portent les références de leurs propriétaires. Parfois, en face de chez moi, c'est "Tchernobyl"
Les autorités s'en fichent, un adjoint m'ayant dit" c'est un problème que les autres villes non plus ne savent pas gérer!!!!

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour,
Depuis 2 ans, photos à l'appui, je lutte contre le dépôt de containers à ordures que des personnes privées déposent en face de chez moi (ce qui occasionne en plus dépôts sauvages de sacs en vrac, coupes de branches, chaises, buffets, lits, matelas et j'en passe)au lieu de les placer devant chez eux; la police municipale a été prévenue par moi ainsi que les services propreté et les adjoints au Maire concernés, par de multiples courriers photos et appels téléphoniques. RIEN. Pourtant les poubelles portent les références de leurs propriétaires. Parfois, en face de chez moi, c'est "Tchernobyl"
Les autorités s'en fichent, un adjoint m'ayant dit" c'est un problème que les autres villes non plus ne savent pas gérer!!!!

Malheureusement, ils ont raison. Il est extrêmement difficile de lutter contre cela et les autorités publiques seraient bien en peine d'identifier chaque personne et de les verbaliser sans qu'il y ait de flagrant délit.

Et vous, en tant que particulier, vous ne disposez guère de moyens. Il n'est guère envisageable de saisir le juge de proximité d'autant de plaintes civiles que de propriétaires identifiés. J'en suis désolé.

Très cordialement.

Par Visiteur

Non satisfaite de votre réponse, je vous précise que ces personnes sont identifiées (par leur nom sur le conteneur) pourquoi la PM ne verbalise-t-elle pas alors que la loi le prévoit?

Par Visiteur

Chère madame,

Non satisfaite de votre réponse,

Je comprends bien mais personne n'est ici en mesure de vous satisfaire.

je vous précise que ces personnes sont identifiées (par leur nom sur le conteneur) pourquoi la PM ne verbalise-t-elle pas alors que la loi le prévoit?

Parce qu'elle n'est pas obligée et qu'en l'absence de flagrant délit, c'est à dire le cas où la police assiste elle même au dépôt sauvage, elle n'a guère de marge de man?uvre pour sanctionner ce type de comportement.

Très cordialement.